

Pseudonym:

UNAMIRZ-17

Witness Code: UNAMIRZ

# UNAMIR

Code Cable from Dallaire to Annan  
Re: Current Assessment of the Situation in Rwanda and meetings with RGF chief; milita control and map of airport mortar attack

DOCUMENT INFORMATION		For Witness Statement:	
Doc Type:	Code Cable	SignatureDate:	
Doc Sources:	ICTR	Interviewer 1:	
Doc Location:	ICTR	Interviewer 2:	
Doc Original No:			
Doc Date:	25-Apr-94		
Format:	Typewritten		
Original language:	English		
Translation:	French		
ERN Translation:	L001 8567-71		
DOCUMENT CODING:			
Document code:	UNAMIRZ-17		
ICTR Number:			
ERN Number:	L000-1741-45		
Disclosure Code:	UNAMIRZ-17		
Disclosable:	-1		

Past Disclosure-----Past Disclosure-----Past Disclosure-----Past Disclosure			
IN	Code Used	Date	Support
Bagosora	UNAMIRZ-17	26-Aug-02	No
Kabiligi	UNAMIRZ-17	26-Aug-02	No
Nsengiyumva	UNAMIRZ-17	26-Aug-02	No
Ntabakuze	UNAMIRZ-17	26-Aug-02	No

L0018567

Pseudonyme :  
Code de témoin : UNAMIRZ

**UNAMIRZ-17**

**MINUAR**

Câble chiffré de Dallaire à Annan

OBJET : Évaluation actuelle de la situation au Rwanda et réunions tenues avec le chef des FAR; contrôle des milices et carte de l'attaque au mortier de l'aéroport

WS02-629 (TAB213)  
L000-1741-L000-1745

Vertical column of text on the right edge, likely a routing or tracking list, containing various alphanumeric codes and symbols.

**MINUAR**  
**CÂBLE CHIFFRÉ SORTANT**  
**TRÈS URGENT**

**DESTINATAIRE :** ANNAN (UNIQUEMENT), UNATIONS, NEW YORK

**INFORMATIONS :**

**EXPÉDITEUR :** DALLAIRE, MINUAR, KIGALI

**DATE :** 25 AVRIL 1994

**NUMÉRO :** MIR 839

**OBJET :** Évaluation actuelle de la situation au Rwanda

**RÉFÉRENCES :**

- A. Câble chiffré du DOMP n° 1233 daté du 21 avril 1994
- B. Câble chiffré du DOMP n° 1237 daté du 21 avril 1994
- C. Câble chiffré de la MINUAR n° 829 daté du 24 avril 1994

1. Le commandant de la Force a rencontré le chef d'état-major des FAR et le préfet de Kigali. Il a également rencontré, séparément, un officier supérieur membre du corps des officiers des FAR.
2. Le chef d'état-major n'a donné aucun signe particulier encourageant susceptible d'indiquer que le transfert des réfugiés entre leur zone et celle du FPR serait facilité. Il s'est dit dans l'impossibilité d'ordonner à ses soldats d'aider la MINUAR à escorter les réfugiés qui voudraient se rendre dans le secteur du FPR au-delà des barrages routiers dressés par les milices/groupes d'autodéfense. Il a dit que les groupes d'autodéfense étaient nécessaires pour assurer la sécurité générale dans le pays et que si certains étaient allés trop loin depuis la mort du président, il tentait de les pacifier. Il a ajouté qu'il ne pouvait donner suite aux demandes de transfert des réfugiés avant d'avoir reçu, par écrit, les résultats de la réunion que nous avons tenue il y a deux jours avec le Premier ministre.
3. S'agissant de la question de l'aéroport, leur position serait explicitée dans les réponses que nous devrions obtenir aujourd'hui à nos propositions. Il s'est lui-même abstenu de tout commentaire. Le commandant de la Force a soulevé la question de la présence de la MINUAR au Rwanda et l'idée que se faisaient les FAR de son utilité. Le chef d'état-major a réitéré souvent le caractère indispensable de la MINUAR dans le conflit, mais a exigé que nous fassions tout pour demeurer neutres.

4. Le préfet abondait fortement dans le sens du chef d'état-major, même s'il estimait d'une nécessité cruciale que les déplacements de réfugiés entre zones se fassent dans les deux sens en même temps ou dans le cadre d'un échange. Il a de surcroît réaffirmé son souhait de réduire les activités des milices/groupes d'autodéfense laissant entendre qu'il prenait des mesures à cet effet. Toutefois, notre équipe chargée d'écouter la radio civile a signalé que le préfet avait fait une déclaration hier en kinyarwanda à l'intention des mouvements jeunesse des milices dans laquelle il leur demandait de tirer sur les déserteurs, de voler des voitures pour faciliter leurs déplacements, de faire preuve de vigilance aux barrières et d'aider à sauver le pays. Il ne nous a point donné l'impression ni le sentiment qu'il avait la situation en main et la volonté réelle de mettre de l'ordre dans ces milices. Il était très nerveux, tendu, mal à l'aise et pas très sûr de la situation. Le commandant de la Force estime que le chef d'état-major a également peur des milices.
5. Il ressort de la réunion tenue avec l'officier supérieur modéré qu'une partie du corps des officiers est fort mécontente et inquiète de la tournure des événements. Cet officier supérieur, par ailleurs très respecté, a déclaré que le nouveau chef d'état-major ne maîtrisait pas totalement la situation. Il estimait que le gouvernement n'était constitué que de maillons faibles d'une seule tendance (celle qui a survécu). Selon lui, les officiers devaient prendre les choses en main et accepter l'offre de cessez-le-feu du FPR, même si cette offre était très exigeante voire humiliante. Il estimait par ailleurs que le gouvernement, s'étant enfui, et fort probablement le ferait de nouveau, approuverait automatiquement la décision des militaires tout juste pour assurer sa survie. Cet officier a saisi l'efficacité des mouvements tactiques du FPR autour de la capitale et espérait qu'un cessez-le-feu permettrait d'éviter la destruction de la ville.
6. Cet officier et certains autres que connaît le commandant de la Force sont des dirigeants absolument indispensables pour la période de l'après-conflit si une réconciliation quelconque devait être envisagée. Le commandant de la Force juge essentiel que des dispositions soient prises avec le FPR, le cas échéant, pour faire en sorte que ces derniers survivent à toute attaque.
7. Le commandant de la Force examinera demain cette question et d'autres (notamment le déplacement des réfugiés) avec le major général Kagame (commandant du FPR). On espère qu'un accord pourra être conclu.
8. S'agissant de l'aspect humanitaire, il a fallu une journée de plus au commandant pour évaluer la situation en se rendant à Mulindi dans le nord. Du fait des massacres de Butare, du retrait de Médecins sans frontières, du pillage par les milices des approvisionnements de la Croix-Rouge destinés aux réfugiés, de la situation en matière de sécurité et de l'absence de garanties, le CICR a suspendu aujourd'hui ses activités au Rwanda et reste sur place pour le moment. Sans le savoir-faire, l'expérience et le matériel du CICR, le rôle que nous pouvons jouer sur le plan humanitaire est au mieux douteux. Par ailleurs, les deux avions Hercules des Forces canadiennes basés à Nairobi et affectés au service de la MINUAR seront retirés le 30 avril au plus tard. L'aéronef civil que nous exploitons à contrat refuse de se rendre à Kigali par suite de l'annulation

de sa police d'assurance; il sera donc impossible d'acheminer le matériel humanitaire par voie aérienne. Ceci constitue également une source de préoccupation pour le commandant de la Force dans l'éventualité où le retrait par voie aérienne de la MINUAR s'imposerait.

9. Quatre vols transportant du matériel de défense, des articles destinés à l'assistance sociale et de l'aide humanitaire étaient prévus aujourd'hui. L'aide humanitaire a été saisie à Nairobi par les agents de la douane kenyane et n'a pas été acheminée, les articles destinés à l'assistance sociale ne sont pas arrivés de Somalie et le deuxième aéronef était hors service. En tout, il y a eu un seul vol transportant le matériel de défense. Au surplus, l'aéroport a été la cible directe de tirs de mortier à deux occasions. La première attaque qui a précédé l'arrivée du Hercules, a coïncidé avec le décollage de deux hélicoptères des FAR et consistait en trois obus de mortier (deux ont atteint l'aire de stationnement et de déchargement du Hercules et la troisième a atteint le terminus où les troupes et les réfugiés attendent le départ). Heureusement, il n'y a pas eu de victimes. La deuxième attaque à six obus a atteint l'aire de stationnement, la piste et le terminus. Les deux attaques sont attribuées au FPR qui a déclaré exercer des représailles à l'encontre des positions d'artillerie des FAR (à environ 2 Km de l'aéroport). Le présent rapport est accompagné d'un croquis illustrant les attaques au mortier de l'aéroport. Le commandant de la Force s'est entretenu avec les deux parties après la première attaque contre l'aéroport et les deux ont dit qu'elles ne cibleraient point la MINUAR. Toutefois, la seconde attaque a coïncidé avec le décollage des hélicoptères des FAR de l'aéroport. Ceci ne fait que renforcer la nécessité pour les FAR d'accepter de faire de l'aéroport un terrain international neutre dont le contrôle et la sécurité relèveraient exclusivement de la MINUAR afin que l'aéroport ne soit pas la scène d'attaques et de contre-attaques. Il pourrait de ce fait être utilisé pour l'acheminement de l'aide humanitaire et, le cas échéant, pour le retrait des forces de la MINUAR. De surcroît, à 19 heures approximativement, trois obus de mortier ont atterri dans le voisinage du QG de la Force. Ce fut une journée très sombre et dangereuse à Kigali. Pour la première fois, la MINUAR a été directement ciblée par des tirs indirects. Les accords relatifs aux questions d'ordre humanitaire telles que le rapatriement des réfugiés n'ont pas été acceptés par les FAR et l'accord relatif à l'aéroport n'a pas été conclu et ne risque point de l'être à court terme. De surcroît, l'aide humanitaire n'est point arrivée et le réseau de distribution de la Croix-Rouge a été fermé à la MINUAR. Confirmation a été reçue du fait que les atrocités perpétrées par les milices se poursuivent sans que pour autant les intentions du gouvernement soient très claires à l'égard de cette grande force impitoyable à sa solde. Les milices sont un virus qui a été planté par certains éléments extrémistes et qui s'est mué en tumeur maligne totalement incontrôlable. Elles représentent la seule grosse menace qui pèse sur la MINUAR et sa mission. Elles constituent très certainement le véritable élément qui doit être éradiqué par la force si l'on veut rétablir la sécurité. Un changement de mandat permettant d'aider les deux parties à résoudre ce problème est sans aucun doute une option qu'envisage le commandant de la Force.
10. Le commandant de la Force estime que le combat tactique se poursuivra pendant plusieurs jours encore, à moins que le FPR ne s'essouffle soudain ou que les FAR ne

s'effondrent. La répartition des forces sur le terrain laisse entrevoir une situation qui pourrait ressembler au type de cessez-le-feu en vigueur à Chypre, qui déboucherait ultérieurement sur un accord de paix. Des entretiens avec de hauts responsables du FPR indiquent que la notion de réconciliation et d'intégration, principaux thèmes des accords d'Arusha, pourrait ne pas être évoquée dans le prochain accord de paix. Une notion qui prônerait davantage une scission semble poindre à l'horizon pour le Rwanda. Une zone FPR et une zone FAR semblent se profiler, séparées par une ligne verte de surveillance et de patrouille. Chacun aurait ses forces et son gouvernement, mais il y aurait un haut commandement fédéral centralisé et un arrangement similaire pour le gouvernement. Le commandant de la Force a ordonné à la Section de la cartographie de produire un concept de fonctionnement et un projet cadre sur ce thème pour parer à toute éventualité.

11. Salutations.